



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'HERAULT
 MAIRIE DE MARAUSSAN



**POLICE
 MUNICIPALE**

DEMANDE DE SURVEILLANCE PARTICULIERE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous souhaitez que les agents de Police Municipale prennent en charge la surveillance de votre domicile durant votre absence.

Veillez compléter cet imprimé lisiblement en lettres majuscules

Nom Prénom

Date et Lieu de Naissance

Adresse

Téléphone fixe Téléphone portable

ABSENT DU AU

LIEU DE VACANCES :

PERSONNE à CONTACTER :

PERSONNE à CONTACTER :

Volets :	fermés dans la journée	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Ouverture par une personne	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Voiture stationnée dans l'enceinte	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Autorisation transmission de la fiche en gendarmerie	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Autorisation de pénétrer sur la propriété	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Clefs portail laissées en dépôt	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Existe t-il un dispositif d'alarme	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Est-il relié à une société de surveillance	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

Si oui, nom de la société, adresse et n° tel :

Vulnérabilités particulières (chemins d'accès masqués...)

1. J'autorise la police municipale :
 - à pénétrer sur ma propriété pour y faire le tour pendant sa ronde et éventuellement à l'intérieur de l'habitation dès la constatation d'un fait.
 - à faire procéder aux réparations nécessaires d'urgence pour interdire l'accès à mon domicile.
2. Je reconnais que la présente demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la ville ni celle de la police municipale en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incidents divers.
3. Je renonce en toutes hypothèses à tous recours contre l'administration pour ce qui concerne les biens volés ou détruits, ou les travaux provisoires d'urgence effectués, et pour toute action se rattachant à l'Opération Tranquillité Vacances.
4. L'opération "tranquillité vacances" ne constitue pas un engagement contractuel avec obligation de résultat pour le service de police municipale. De ce fait, l'adhésion à cette opération ne peut garantir la non commission d'un cambriolage dont la responsabilité, en cas de commission, ne saurait être imputée à ce service.
5. Cette opération est effectuée gratuitement par la police municipale.
6. Je m'engage à aviser immédiatement le service en cas de retour anticipé
7. Les renseignements demandés sont obligatoires pour le traitement de la demande.
Toute omission pourra entraîner la nullité du dossier
Ces informations étant destinées à un traitement informatisé, les dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent. Elles vous garantissent pour les données vous concernant, après courrier adressé au service, un droit d'accès et de rectification. Ces données ne seront en aucune manière divulguées. Elles seront réservées à un usage strictement interne au service de police municipale de Maraussan, dans le seul but d'organiser les patrouilles.
8. J'ai bien pris note que le service de Police municipale ne pourra assurer une garde permanente en cas d'effraction à cette adresse. C'est pour cette raison qu'il m'est demandé les coordonnées de personnes à prévenir pouvant intervenir rapidement en cas de besoin (ne pas mentionner ici le numéro de portable d'une personne qui ne pourra pas intervenir directement)

Date et Signature :